

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA
REFORME FONCIERE

Direction Générale des Infrastructures et des Equipements Urbains (DGIEU)

PROJET D'INFRASTRUCTURES ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)

Crédit IDA administré par le Groupe de la Banque mondiale

No du Crédit : IDA-6298-TG

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

(SERVICES DE CONSULTANT – SELECTION DE CABINET/FIRME)

ÉTUDES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES AVEC ÉLABORATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, D'ASSAINISSEMENT ET DE REVÊTEMENT DES RUES DESSERVANT LES SITES DE DEVELOPPMENT DES LOGEMENTS A COÛTS ABORDABLES DANS LA COMMUNE GOLFE 7 A LOME AU TOGO

Activité N°112 approuvée dans le STEP

AMI N°08/2022/MUHRF/DGIEU/PIDU

1. Le Gouvernement de la République Togolaise représenté par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière (MUHRF) a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour la mise en œuvre du Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain (PIDU), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements autorisés au titre du contrat de services relatif à la réalisation des études techniques et économiques avec élaboration du dossier d'appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement, d'assainissement et de revêtement des rues desservant les sites de développement des logements à coûts abordables dans la commune golfe 7 à Lomé au Togo.
2. Les services de consultant (« services ») comprennent (tâches spécifiques non exhaustives) pour la réalisation des études techniques et économiques aboutissant à l'élaboration du dossier d'appels d'offres est de nature d'ingénierie économique, environnementale et sociale, topographique, géotechnique, et génie civil.
Le prestataire assurera la réalisation complète de la mission d'études, relevé topographique, études géotechniques, hydrologiques et hydrauliques, dimensionnement des ouvrages, études routières, etc., élaboration des plans d'exécution des ouvrages (PEO), remise de tous les plans et devis quantitatifs et estimatifs, prescriptions techniques Avant-projet sommaire (APS)/ Avant-projet détaillé (APD) complètes jusqu'à la remise du dossier d'appel d'offres (modèle type Gouvernement togolais) à obtenir préalablement auprès du Secrétariat permanent du PIDU).

La durée d'intervention du consultant est de quinze (15) personnes mois. La durée totale de la mission est de 119 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

Dans sa méthodologie, le Consultant devra prévoir de remettre les Spécifications techniques des travaux à réaliser, les métrés quantitatifs ainsi que l'estimation de référence des travaux, le planning prévisionnel de la mise en œuvre des travaux, les matériels minimums requis ainsi que la qualification et les expériences pertinentes des entreprises des travaux et leur personnel clé pour l'exécution du marché des travaux.

L'étude comporte 4 phases à savoir :

Phase 1 : Etude préliminaire ;

Phase 2 : Étude d'avant-projet sommaire (APS) et de justification environnementale ;

Phase 3 : Études d'avant-projet détaillé (APD) et justification économique ;

Phase 4 : Préparation et élaboration des dossiers d'appel d'offres pour les travaux.

Le détail des Termes de Référence (TdR) pour les prestations peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière, à travers la Personne Responsable des Marchés Publics invite les firmes de consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
4. Les critères d'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale de Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, disponible sur le site web de la Banque mondiale (<http://www.worldbank.org>) ». La méthode de sélection est la « sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) » telle que décrite dans le Règlement de passation des marchés.

La langue de soumission et de travail est le Français.

5. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte :

Le cabinet devra justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience générale dans le domaine du génie civil, bâtiments et travaux publics et avoir à son actif la conduite/réalisation d'au moins trois (03) missions similaires (études d'aménagement, d'assainissement et de revêtement (bitume, pavés ou béton hydraulique) de rue en milieu urbain avec élaboration de DAO) au cours des trois dernières années.

6. Il est porté à l'attention des Consultants, les dispositions de la Section III, des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale de Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, qui décrivent les politiques de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres du groupement seront

solidairement et conjointement responsables pour le contrat dans son intégralité, si sélectionné.

7. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations complémentaires par demande auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière, à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes de service : de lundi à vendredi de 08h 00 min GMT à 12h 00 min GMT et de 14h 30 min GMT à 17h 00 min GMT.
8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, portant la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une firme pour la réalisation des études techniques et économiques avec élaboration du dossier d'appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement, d'assainissement et de revêtement des rues desservant les sites de développement des logements à coûts abordables dans la commune golfe 7 à Lomé au Togo** » doivent parvenir sous pli fermé en quatre (4) exemplaires dont un original, ou envoyées par courriel, au plus tard le **28/11/2022** à **10h 00 mn**, heure locale à l'adresse suivante :

*A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics
du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière
Rue Nicolas Grunitzky, 3ème étage Immeuble de la Direction Générale
de la Société des Postes du Togo à Nyékonakpoè,
bureau du point focal des marchés publics,
Tél. : (228) 22 22 44 86 / 22 22 57 78 / 92 70 77 49 / 91 52 16 86
E-mail : info@pidu-togo.tg / marchepublicmuhcv@gmail.com*

9. Les Consultants éligibles réunissant les qualifications requises et expériences pertinentes peuvent manifester leur intérêt à travers i) les qualifications pour exécuter les services ; ii) les références dans les missions similaires ; iii) les références clients des missions effectuées, iv) les brochures, prospectus etc.

Lomé, le 02/11/2022

La Personne Responsable
des Marchés Publics

Dr Bobolaté BLAODEKISSI